



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU DISTRICT 103 SUD EST

11 AVRIL 2026

Votes relatifs à la Commission Statuts et Assurances

sur les modifications des Statuts du District

(cf. le tableau ci-après et le document « Projet – Statuts du District 103 SE 2025-2026 »)

Motion 1 : Ratification des modifications des Statuts du District suivant la LA4 du 20 juin 2024

Motion 2 : Ratification des modifications des Statuts du District suivant la LA4 du 12 juillet 2025

Motion 3 : Ratification des modifications des Statuts du District suivant la LA1 du 18 juillet 2025

Motion 4 : Autres modifications des Statuts du District apportées aux articles 7-1, 7-2, 8, 12-4, 14-4 et au Titre V

Motion 5 : Modifications sur le Titre VII Dispositions particulières District 103 Sud Est et les articles 18, 19 et 20

Dans le document « Projet – Statuts du District 103 SE 2025-2026 » :

*Les modifications apportées par la Commission Nationale Statuts et Assurances 2024-2025 sont surlignées en **bleu***

*Les modifications apportées par la Commission Nationale et la Commission du District 103 SE Statuts et Assurances 2025-2026 sont surlignées en **jaune***

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU DISTRICT 103 SUD EST**11 AVRIL 2026****AMENDEMENTS AUX STATUTS DU DISTRICT**

Modifications des Statuts du District - Commission 2024 - 2025		
Articles	Objets	Observations
Art 7-2 Cabinet de district (Art 7 Officiels)	Insertion de l'EMEX au sein du cabinet	
Art 9-1 Composition (du Cabinet de district)	Insertion de l'EMEX	
Art 14-4 Quorums et majorité	En AGO, il est précisé que les votes portant sur des élections sont acquis à la majorité absolue des suffrages exprimés	La majorité absolue étant de + de 50% lors de la présentation de plusieurs candidats

*Les modifications apportées par la Commission Nationale Statuts et Assurances 2024-2025 sont surlignées en **bleu***

Modifications des Statuts du District - Commission 2025 - 2026

Suivant la LA4 du 12 juillet 2025

Articles	Objets	Observations
Art 8-1 Composition et Art 8-2 Bureau (Art 8 Conseil d'Administration)	Suppression de la clause que le chef de protocole n'a pas droit de vote au sein du CA	Application de la LA4 – Statuts - Art V Section 1-d qui prévoit que le droit de vote doit être étendu à tous les membres du Cabinet
Art 9-1 Composition (Art 9 Cabinet du District (ou du Gouverneur))	Ajout du poste facultatif de Leo/Leo-Lion de liaison auprès du Cabinet, sans droit de vote	Application de la LA4 Constitution – Art VI Section 2
Art 9-2 Réunions – Droit de vote (Art 9 Cabinet du District (ou du Gouverneur))	Reprise de rédaction sur le droit de vote. Mise en cohérence avec l'Art 9-3 Révocation	Application de la LA4 – Statuts - Art V Section 1-d qui prévoit que le droit de vote doit être étendu à tous les membres du Cabinet

Suivant la LA1 du 18 juillet 2025

Art 7-2 Cabinet de district (Art 7 Officiels)	Impossibilité au G, 1 ^{er} VG et 2 ^{ème} VG d'appartenir au même club	Application de la LA1 – Statuts – Art VIII Section 7
Art 7-3 Election/nomination du Cabinet de District	Un président de région ou de zone ne peut être nommé que pour la région ou zone dans laquelle se trouve son club d'appartenance	Application de la LA1 Statuts – Art VIII Section 7
Titre IV Administration	Précisions apportées sur les conditions d'éligibilité des G, 1^{er} VG et 2^{ème} VG : En aucun cas, un candidat au gouvernorat ne pourra avoir déjà terminé de mandat de G de district. Le candidat au gouvernorat ne peut pas appartenir au même club que celui du G ou d'un VG avec lesquels il sera en gouvernance Aucun G, 1^{er} VG, 2^{ème} VG ne peut se succéder à lui-même	Résulte des modifications de la LA1 votées en 2025 (Statuts - Art VIII, section 7) Conformément à la LA1

Autres modifications

Art 7-1 Officiels (Art 7 Officiels)	Réordonnancement des fonctions	
--	--------------------------------	--

Art 7-2 Cabinet de district (Art 7 Officiels)	Réordonnancement des fonctions, ajout DDCN pour être en cohérence avec Art 9-1 et être conforme à la LA4 Constitution – Art VI.	
Art 8 Conseil d'Administration	Création de l'Art 8-3 Attributions. Le CA assiste le Gouverneur dans sa mission chaque fois que celui-ci juge utile de le consulter.	Rien n'est dit nulle part sur les attributions du CA. D'où cette rédaction très générale, calquée sur celle du Cabinet
Art 8 Conseil d'Administration	Création de l'Art 8-4 Droit de vote. Tous les membres du CA ont droit de vote, la voix du Gouverneur étant prépondérante en cas d'égalité des votes	
Art 12-4 Quitus (Art 12 Finances)	Précision d'un délai maximal de 10 jours suivant l'arrêté des comptes pour la transmission de tous les comptes et dossiers du district au successeur du gouverneur sortant.	En lien avec l'article 31 modifié du RI de district
Titre V Congrès et assemblées générales de district	1 ^{ère} phrase : « le Congrès annuel » remplacé par « un congrès »	La plupart des districts organisent un congrès d'automne et un congrès de printemps. Si un district ne souhaite avoir qu'un seul congrès, ce ne peut être que le congrès d'automne puisque, selon la LA4, il doit obligatoirement y placer son AG électorale
Art 14-4 Quorums et majorité (Art 14 Assemblées Générales des Clubs)	Dans les cas des votes acquis à la majorité absolue des suffrages exprimés, ajout du soutien à apporter à un candidat à un poste international	Il apparaît nécessaire de prévoir que le soutien du district soit donné à la majorité absolue pour le cas où il y ait des candidatures multiples
Sur le Titre VII Dispositions particulières District 103 Sud Est		
Art 18 Conseil des Sages	Suppression de cet article qui fait doublon avec l'article 22-5 du Règlement Intérieur « Conseil des Sages » (Art 22 Structure Mondiale d'Action et Commissions du district), qui est conservé	La suppression de ces 3 articles, et donc du Titre VII, permet de conserver la numérotation des articles des Statuts types de District
Art 19 En réserve Art 20 En réserve	Suppression de ces articles laissés intentionnellement blanc	

Les modifications apportées par la Commission Nationale et la Commission du District 103 SE Statuts et Assurances 2025-2026 sont surlignées en **jaune**